



Réseau de Distribution Publique d'Électricité du Lot – Alimentation électrique basse tension de la parcelle AM 0015 – Commune de Martel – lieudit Murel

Notice Explicative

1- But des ouvrages :

Création d'un réseau souterrain à basse tension (BT) permettant l'alimentation électrique de la parcelle AM15, propriété de Mr Simon UREN.

2- Consistance du projet :

a) Longueur de l'ouvrage à construire : réseau souterrain BT d'une longueur de 70 mètres dont 30 sur la parcelle AM18, avec ouverture d'une tranchée de 0.40 x 1.10 m, enrobage du câble par un lit de sable et remblaiement en matériau de type 0/31.5

b) Parcelle traversée ou susceptible de l'être : parcelle AM18, commune de MARTEL au lieu-dit « aux communaux ».

3- Observations de l'arrêté technique :

Les installations seront exécutées selon les règles de l'art. Elles répondront aux prescriptions de l'arrêté technique du 17 mai 2001.

4- Caractéristiques techniques :

a) Caractéristiques électriques : tension entre phases : 230/400 volts

b) Caractéristiques mécaniques : pose d'un câble BTA blindé isolé souterrain NF C 33-210 composé de 3 conducteurs de phase en aluminium (3x150mm² de section) et 1 conducteur de neutre en aluminium (70mm² de section).

c) Exécution de la fouille : une tranchée devra être réalisée sur une profondeur de 110cm pour 40cm de largeur.

Etat parcellaire

1- Fond servant :

Parcelle AM 0018 – propriété de M. Jacki LEGROS et de Mme Ginette SCHNEIDER

2- Fond dominant :

Parcelle AM 0015 – propriété de M. Simon UREN